



Aucune indemnisation de l'assurance

Par **enzo137**, le **06/04/2009** à **13:53**

Bonjour,

Suite à un incendit causé le 24 juin 2008 sur ma moto j'ai appelé l'assurance pour voir les différent papier a envoyer pour l'indemnisation totale de mon vehicule on ma certifier ne pas etre assuré contre l'incendit puis apprenant cette nouvelle j'ai donné ma moto au premier ferrailleur passant vu que je n'allais pas etre indemnisé arriveé en decembre 2008 j'ai recue la carte verte de ma moto moi en m'inquiétant je les ai appelé et suite a ce coup de fil on m'a certifié que j'étais bien assuré lors de l'incendit sachant que je suis assuré contre tier+vol+incendie .donc on ma demandé d'envoyer le depots de plainte + une lettre explicatif suite au probleme que j'ai eu plus une lettre de resiliation de contrat malgré les plusieurs envoie en reccomander + fax ils n'ont soit disant jamais recus mes documents suite à celà malgré plusieurs appelle emis de ma part non plus aucun documents de mon contrat d'assurance par contre ils ont bien l'autorisation de prelevement et jusqu'a maintenant on ma toujours pas indemnisé et mon dossier é bloqué parcepu'on me demande de nouveau les papier pour puvoir refair mon dossier et donc mon problème est que je n'ai plus la carte grise ni la moto pour pouvoir l'expertisé nin même le document comme quoi j'ai bien donné ma moto au ferrailleur malgré tout les effort que j'ai put faire pour envoyé le maximum de document on me bloque toujours mon dossier pour ne pas m'indemnisé je ne c plus comment faire pour cela j'aimerais bien savoir comment fair et si je doit les envoyé en procé s'il vous plait veuillez me repondre car suis desesperé sachant que j'ai les huissier sur le dos a cause de l'incendit car certain mur on brûlé et on me demande de les payés et vu que l'assurrance ne veut pas m'indemnisé pour ma moto alors je c pas comment fair pour indemnisé les mur malgré que j'éte assuré pour cet evantuelle probleme merci beaucoup d'avance